

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 11 AOÛT 2016

Le Conseil Municipal d'ITXASSOU s'est réuni en séance publique le 11 août 2016 sous la présidence de M. **GAMOY**, Maire.

2016ko agorrilaren 11an, Itsasuko Kontseilua bildu da GAMOY auzapezaren lehendakari itzalpean.

Présents / Hor zirenak : MM. **AGUERRE BOUVIER – ARLUCIAGA – CATELIN LARRE - DARQUY - DUCASSOU - GOÑI - HARISPOUROU – HIRIBARNE - IRIQUIN – ITURBURUA – JOUIN - LASCARAY - MACHICOTE POEYDESSUS – MATHOREL - MENDIVIL NOËL** jaun, andereak.

Absents excusés / Barkatuak : MM. **BORTHURY- - - LACO - - POCHELU** –jaun, andereak

Pouvoirs / Ahalordea eman dutena : ont donné pouvoir Mme **BORTHURY** anderea à M. **LASCARAY** jaunari - Mme **LACO** anderea à Mme **CATELIN LARRE** andereari.

A 20 H 30 le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, désigne Jean-Paul ITURBURUA en cette qualité.

Adoption du Procès-verbal de la dernière séance

Alors que le Maire interroge l'assemblée quant à l'adoption du PV de la dernière séance, Nathalie AGUERRE BOUVIER tient à faire part de ses félicitations pour la qualité de ce compte-rendu. Françoise CATELIN LARRE ne partage absolument pas cet avis. Elle relève pour sa part que les comptes-rendus sont beaucoup trop longs et détaillés, rebutants à la lecture, point sur lequel Pierre HARISPOUROU la rejoint. Anita DUCASSOU indique quant à elle son accord sur le contenu mais souhaiterait que le PV soit plus concis. Philippe LASCARAY relève que plus c'est exhaustif, plus c'est fidèle et que c'est « tant mieux » pour l'information. Le Maire et Jean-Paul ITURBURUA souhaiteraient que l'on revienne, comme par le passé, à un PV plus synthétique. Jean-Paul IRIQUIN indique quant à lui que les comptes-rendus ne sont pas assez explicites et que pour sa part il a désormais renoncé à faire des observations. Isabelle ARLUCIAGA est reprise lorsqu'elle évoque la « sensibilité » de la secrétaire alors que Jean-Paul ITURBURUA relève la difficulté de l'exercice et les qualités de rédaction. Pour conclure il est décidé que les PV seront plus synthétiques.

Procès-verbal adopté à l'unanimité des présents moins 1 voix (Anita DUCASSOU).

1 – Travaux de voirie : projet de convention pour maîtrise d'œuvre

Le Maire soumet à l'assemblée le projet de convention à intervenir afin de charger l'APGL de la maîtrise d'œuvre pour le marché à venir de voirie. Il relève que ce point a été discuté d'ores et déjà en commission de travail sous la responsabilité de Jean-Michel GOÑI. Ce dernier note qu'il s'agit de confier à l'APGL la préparation du Dossier de Consultation des Entreprises et la rédaction du marché ; le suivi des travaux étant assuré en interne par lui-même et Alfred SOUBELET, des services techniques.

Alors que Jean-Paul IRIQUIN relève que par le passé on ne comptait pas avec ces missions de maîtrise d'œuvre, Isabelle ARLUCIAGA rappelle que lors de la commission de travail, avec Anita DUCASSOU, elles ont émis un avis défavorable quant à une convention avec l'APGL. En effet elles étaient partisans de confier la mission au bureau d'étude privé consulté parallèlement en relevant à cette occasion que ce sont les PME qui créent la richesse et l'emploi dans notre pays. Le Maire indique que l'APGL donne entière satisfaction et accompagne parfaitement la Commune. De fait il propose au Conseil Municipal de confirmer les termes de la convention à venir avec le Service Voirie et Réseaux Intercommunal.

Ont voté contre : Mmes ARLUCIAGA – DUCASSOU

Se sont abstenus : MM. AGUERRE BOUVIER – IRIQUIN – LASCARAY – BORTHURY - MATHOREL

2 – SDEPA : approbation du programme de rénovation de l'éclairage public

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'Eclairage Public et de la volonté de la Commune de lancer un programme visant à la réalisation d'économies substantielles en terme d'énergie le Maire propose, conformément à des décisions antérieures, au Conseil Municipal de délibérer sur les programmes soumis par le SDEPA (Syndicat d'Énergie des PA) et dont la part résiduelle, prévisionnelle, à charge de la commune se chiffre à 61 600 €

Adopté à l'unanimité des présents.

3 – Peruskinia : rénovation des logements et plan de financement

Le Maire indique que la commune a décidé de lancer un programme de rénovation de l'immeuble Peruskinia avec notamment un programme d'amélioration énergétique.

Il soumet au Conseil Municipal le projet de convention à venir avec l'organisme SOLIHA (anciennement PACT) qui permet dans le cadre du programme « RENO AQT » porté par la région aquitaine de bénéficier de subventions qui viendront se rajouter aux fonds de concours accordés par la Communauté de Communes. Au final cette opération devrait bénéficier d'une aide financière de près de 50 %.

Jean-Michel GOÑI précise que ce programme permettra, selon l'étude thermique réalisée, la réalisation d'économies d'énergie de l'ordre de 25 à 35 %.

Adopté à l'unanimité des présents.

4 – Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) : approbation

Conformément à la Loi la Commune doit réaliser un AD'AP. Des bureaux d'études ont été sollicités afin d'établir des devis.

La commission « travaux » a travaillé sur ces estimatifs et c'est l'organisme « APAVE » qui a été chargé du dossier.

Le Maire rappelle que chaque élu a été rendu destinataire des éléments relatifs aux travaux, à leur estimation financière et au calendrier prévisionnel de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP) et sollicite de l'assemblée l'approbation de cet Ad'AP.

Après que Nathalie AGUERRE BOUVIER et Jean-Paul IRIQUIN aient relevé le retard de la Commune en la matière, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'agenda proposé.

5 – Protection sociale du personnel : contrat d'assurance statutaire

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur 2 dossiers intéressant la protection sociale du personnel territorial.

Une première délibération vise à autoriser le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion (chargé de la gestion des carrières des personnels) afin de confirmer le rôle de cet organisme de tutelle en termes de correspondant auprès de la CNRACL, caisse de retraite des agents des collectivités locales.

Le 2ème projet est relatif à la possibilité pour la Commune de signer un contrat groupe avec le CDG afin de garantir les risques financiers liés au régime de protection sociale des fonctionnaires territoriaux.

Adopté à l'unanimité des présents.

6 – Services administratifs : remplacement des congés de maternité

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Pascale et Camille devraient être placées en congés de maternité respectivement en octobre et novembre. Il convient de fait de penser à la réorganisation du service

administratif durant leur absence.

Alors que ce dossier avait été évoqué lors du précédent conseil il a d'ores et déjà été convenu de proposer un temps complet à Jacqueline. Par ailleurs le Maire précise qu'il a mené une réflexion en interne avec le service administratif qui le conduit aujourd'hui à proposer de faire appel au service de remplacement de la maison des Communes à PAU pour engager un(e) secrétaire à temps complet dès le mois d'octobre. Philippe LASCARAY interroge sur l'opportunité d'activer des candidatures enregistrées lors de l'ouverture du poste sur lequel a été recrutée Camille. Le Maire indique que les postulants n'étaient pas formés et si l'on considère :

- les fonctions de Camille et son emploi du temps à savoir :
 - 3 demi-journées à la Bibliothèque (qui seront assurées par la personne intervenant en CAE), fonctions d'accueil où Jacqueline viendra en renfort, et intervention auprès de Mirentxu au service comptabilité,
- les fonctions de Pascale qui nécessitent pour certaines de compter avec des compétences particulières (notamment état civil et élections),

il paraît préférable de faire appel à un personnel formé, compétent et polyvalent susceptible d'assurer sans autre formation les diverses tâches sollicitées et qui interviendra à temps complet.

Isabelle Arluciaga note que dans ce schéma toutes les heures ne sont pas remplacées mais le Maire indique qu'en accord avec les secrétaires le déficit d'heures sera absorbé par les personnels en place sur la durée de l'absence. Si ce déficit s'avérait préjudiciable au service, une embauche serait étudiée.

Adopté à l'unanimité des présents.

7 – Gestion salle « Sanoki »

Le Maire rappelle que Frantxoa MACHICOTE a fait part de son départ du logement qu'il occupe à Sanoki et de sa volonté de ne plus assurer les tâches relatives à la gestion de la salle communale « Sanoki » (nettoyage – état des lieux, etc...). Une réunion à laquelle ont été invités les élus s'est du reste tenue au mois de juillet pour faire le point du dossier.

Il en ressort que la Commune ne saurait en aucun cas engager une personne chargée de cette mission en contrepartie de la concession, à loyer modéré, du logement. Un contrat de travail est indispensable.

De fait, en collaboration avec Frantxoa et afin de définir le poste et ses missions, il a été procédé au calcul du temps horaire moyen nécessaire pour la gestion de cette salle.

En 2015 la Commune a mis cette salle à disposition 119 fois sachant que :

- lorsque la location compte avec de la vaisselle, l'état des lieux « entrée-sortie » nécessite une moyenne de 3 heures,
- lorsqu'il s'agit d'une location des locaux iniquement, cet état des lieux peut mobiliser maximum 1 heure.

Par ailleurs Frantxoa procède à

- l'entretien des sanitaires : 1 heure hebdomadaire en moyenne
- l'entretien du sol RDC : 4 heures mensuelles en moyenne.

Le Maire indique qu'à l'exploitation des données 2015, il résulte que ce sont en moyenne 20 heures mensuelles qui doivent être affectées à cette fonction qui demande une grande disponibilité compris week-end et jours fériés.

Un débat s'ensuit sur l'atout de disposer sur les lieux du logement à loyer modéré, sur la possibilité ou non de voir ce poste occupé par une personne retraitée, sur la capacité pour la commune et en dernier recours de contracter un service extérieur, etc...

Il est décidé de diffuser une offre d'emploi pour un agent contractuel (il est en effet possible pour la commune et avant toute nomination d'un agent fonctionnaire de contracter un agent contractuel sur une durée d'un an prorogeable une année complémentaire) à raison de 20 heures moyennes mensuelles.

Adopté à l'unanimité des présents.

8 – RASED : motion de soutien

Le Maire indique qu'il a rendu les conseillers destinataires d'un courrier du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté) de Bayonne, antenne de Cambo-Les-Bains, qui s'alarme de la suppression d'une aide financière au niveau du Conseil Départemental mettant en danger le fonctionnement du RASED.

Les élus, à l'unanimité des présents, votent une motion de soutien qui sera adressée au Président du Conseil Départemental.

9 – Questions diverses

PLU

Le Maire indique qu'il avait prévu de faire un point du dossier PLU et note parallèlement que Philippe LASCARAY et Bernadette BORTHURY ont transmis une question orale à ce sujet dont il donne lecture à l'assemblée.

Le Maire précise que lui-même et ses services relancent régulièrement Sylvie ESCOFFIER et confirme que cette dernière lui a fait connaître que son agence compte avec des difficultés (licenciement de personnel) qui ne lui ont pas permis de respecter notamment le calendrier fixé au mois de mars et l'amènent à en proposer un nouveau modifié. Le Maire précise en avoir pris connaissance lundi 8 août et avoir réagi par retour de mail, ce calendrier prévoyant une approbation du PLU au 1er trimestre 2018.

Le Maire donne lecture aux élus d'un mail de Sylvie ESCOFFIER réceptionné ce-jour dont tant le contenu que la tournure soulèvent un tollé général.

Hormis le fait que ce sont en premier lieu les administrés qui ont à souffrir de cette situation, il est nécessaire :

1 – de reprendre l'attache du cabinet ESCOFFIER et de sommer Sylvie ESCOFFIER de clarifier la situation et de prendre des engagements,

2 – d'étudier les possibilités de recours : dénonciation du marché, rupture de contrat...

3 – d'envisager de faire appel à un autre cabinet

Le Maire va prendre l'attache de Sylvie ESCOFFIER en urgence et informer les élus.

Contact avec Municipalité d'Etxaurri

Le Maire propose à Philippe LASCARAY de prendre la parole afin d'informer l'assemblée du contact qu'il a eu avec un représentant de la commune d'Etxaurri, village situé en Navarre près de Pampelune.

Ce dernier indique avoir effectivement reçu un mail visant à proposer, dans la continuité des contacts déjà instaurés avec l'Association Itsasuarrak et les producteurs de cerise, un approfondissement des relations entre les 2 communes. La fête de la vallée se déroulant les 9, 10 et 11 septembre la municipalité d'Etxaurri souhaite inviter officiellement Itxassou et mettre notre village à l'honneur au travers de sa municipalité et de ses associations le dimanche 11 septembre (défilé de danseurs et makilari, partie de pelote, foire exposition...).

Le Conseil Municipal décide de diffuser l'invitation auprès de l'ensemble des associations en proposant d'affréter un bus.

UGECAM

Le Maire donne lecture d'une correspondance de l'UGECAM dont il est destinataire depuis le 21 juillet 2016.

Il précise qu'il a eu l'occasion de rencontrer M. LAFORCADE, responsable de l'ARS, et lui a transmis copie de ce courrier afin de connaître son positionnement quant à l'argument de l'UGECAM selon lequel « aucune reprise d'activité médicale ou médico-sociale n'est envisageable sur le site ».

Le Maire note qu'une rencontre devra être envisagée, Jean-Michel GOÑI relevant quant à lui qu'il faudrait peut-être à terme que la Commune évoque l'acquisition de la propriété. Jean-Paul IRIQUIN lui rétorque qu'il espère que dans ce cas-là il y aura une étude.

Courrier Bruno BORTHURY : interdiction des insecticides dits « tueurs d'abeilles »

Le Maire donne lecture d'un courriel reçu le 22 juillet 2016 de M. BORTHURY Bruno relatif à l'interdiction des insecticides dits « tueurs d'abeilles ». Il propose de transférer ce mail à l'ensemble du conseil municipal afin que chacun puisse s'il le désire signer la pétition en ligne.

Question Orale

Dossier URDANGARIN

Le Maire donne lecture de la 2^{ème} question orale déposée par Bernadette BORTHURY et Philippe LASCARAY et portant sur l'estimation de la valeur des parcelles susceptibles de faire l'objet de transactions entre la Commune et les conjoints URDANGARIN. En l'absence de retour, à ce-jour, de l'évaluation par le service du Domaine il indique qu'il va envoyer un courrier de relance en RAR.

Alors que l'ordre du jour est épuisé, Philippe LASCARAY évoque les stationnements situés sur la voie « Larrondoko bidea » qu'il a d'ores et déjà eu l'occasion de décrire. Le Maire lui indique que cette question sera étudiée à l'occasion de l'aménagement de la Place.

Par ailleurs Philippe LASCARAY indique également qu'en se rendant sur le site de la Commune il a découvert dans l'onglet « aérodrome » des autorisations pour des avions extérieurs alors même qu'il pensait qu'un travail était en cours pour une réduction de l'activité. Jean-Paul IRIQUIN s'emporte et le Maire met un terme à cet échange notant que la séance est levée.